

« L'accompagnement fonctionne s'il est partagé entre l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille »

Entretien avec Christian Laurensen,

proviseur,
Béatrice Champailier
et Patrick Valour,
conseillers principaux d'éducation (CPE),
responsables de la Mission de lutte
contre le décrochage scolaire,
lycée Étienne-Mimard, Saint-Étienne.

La Santé en action : Dans votre établissement, quelles formes le décrochage scolaire revêt-il ?

Christian Laurensen, Béatrice Champailier et Patrick Valour : En premier lieu, précisons que notre établissement accueille mille soixante élèves dans les sections générale et professionnelle, BTS et classes préparatoires aux grandes écoles inclus. Une unité locale d'inclusion scolaire (Ulis) permet d'accueillir une quinzaine d'élèves handicapés au lycée professionnel. Plusieurs indicateurs sont révélateurs du décrochage scolaire, comme les absences, les retards répétés, les problèmes de santé ou un comportement de l'élève, quand celui-ci manque d'appétence pour le travail scolaire, ne participe pas en classe ou ne rend pas ses devoirs. Ce sont des signaux d'alerte qu'il faut rapidement prendre en compte.

Le décrochage scolaire concerne tous les niveaux d'enseignement. Par exemple, certains élèves de seconde qui prennent conscience qu'ils n'ont pas choisi la bonne filière ou certains jeunes en BTS qui éprouvent des difficultés à suivre les enseignements généraux.

D'autres élèves vivent des situations personnelles complexes ; ainsi, il arrive qu'ils doivent travailler pour financer leurs études. Il faut également souligner que ceux qui sont en phase de décrochage scolaire ne sont pas systématiquement issus de familles socialement défavorisées. Nous observons une tendance à l'augmentation du nombre de décrocheurs en seconde ; le mal-être des « années collège » se retrouve au lycée qui accueille désormais tous les flux, puisque les élèves ne redoublent plus. Les jeunes qui arrivent au lycée sont moins matures, plus indécis. À 14 ans, il est parfois compliqué de se choisir une voie professionnelle ; alors certains découvrent, en situation, que leur choix ne convient pas. Cela entraîne une perte de motivation et un risque de décrochage.

S. A. : Quel dispositif avez-vous mis en place pour prévenir le risque de décrochage scolaire ?

C. L., B. C. et P. V. : Il y a trois ans, une volonté politique a été affirmée pour que des actions soient menées en faveur des décrocheurs. Un dispositif départemental mettant en synergie les services de la préfecture, de l'inspection académique et d'autres partenaires est mobilisé pour agir sur le repérage du décrochage scolaire, puis sur son traitement.

Dans notre établissement, le groupe de prévention du décrochage scolaire s'est officiellement mis en place depuis deux ans. Nous avons créé une cellule de veille qui se réunit tous les lundis matin ; elle rassemble le proviseur et ses adjoints, les conseillers principaux

L'ESSENTIEL

■ Le lycée Étienne-Mimard s'est doté d'un groupe de prévention du décrochage scolaire, d'une cellule de veille et d'une commission éducative, dispositifs d'alerte et de suivi collectif concernant les élèves en décrochage.

L'objectif : rechercher les solutions les plus adaptées à chaque élève, en mobilisant les partenaires locaux.

■ Cet accompagnement porte ses fruits, à condition qu'équipe éducative, élève et famille travaillent ensemble. Il reste toutefois un écueil : ce dispositif, accompagné financièrement par l'institution, n'est pas doté des moyens suffisants permettant de prendre en compte l'ensemble des besoins des élèves décrocheurs.

d'éducation (CPE), une infirmière, une psychologue, une assistante sociale et une conseillère d'orientation. C'est un dispositif d'alerte et de suivi qui permet de croiser les regards de chacun sur des situations de décrochage.

Un groupe de prévention réunit toutes les cinq semaines les membres de la cellule de veille et des professeurs impliqués. C'est un cadre qui permet de poser l'action du lycée en cas de risque de décrochage, en recherchant les solutions les plus adaptées à chaque élève et en mobilisant les partenaires locaux.

S. A. : Comment ces actions déployées s'articulent-elles concrètement ?

C. L., B. C. et P. V. : Parallèlement à la cellule de veille et au groupe de prévention sont organisées des

commissions éducatives formées des équipes pédagogiques autour de l'élève, élargies à l'infirmière, l'assistante sociale, un CPE référent, la direction, des représentants délégués de parents et aux familles concernées. Ces commissions permettent de poser les problématiques éducatives et pédagogiques et tentent d'engager les élèves dans un meilleur comportement (contrat d'engagement, projet de coéducation, suivi individualisé, accompagnement par tutorat, etc.). La cellule de veille est un espace de repérage et d'analyse des situations de décrochage. L'ensemble de ce dispositif permet à l'équipe pédagogique de rencontrer l'élève dans un contexte différent et d'établir une autre forme de contact avec lui pour confronter ensemble les problèmes rencontrés : discipline, retard, ambiance de classe pesante, manque d'intérêt... C'est un entretien de remotivation, de conseils et non de sanction.

Nous avons mis en place un accompagnement sous forme de tutorat avec des enseignants volontaires : un contrat d'engagement volontaire, avec trois objectifs de progrès, est négocié avec l'élève concerné et avec ses parents, ce qui pose formellement les attentes et les devoirs de chacun. Pour les élèves décrocheurs qui réalisent que leur choix de formation ne leur convient pas, nous travaillons en liaison avec un représentant de la mission locale de la lutte contre le décrochage scolaire, qui est présent le jeudi matin dans l'établissement. C'est important pour un élève d'être entendu par une tierce personne au lycée ; les parents sont partie prenante de ce processus.

Pour en revenir à l'entretien avec l'élève en commission éducative, l'objectif est de regarder en face la situation : de cet échange vont émerger les activités envisagées – y compris par l'élève – pour qu'il renoue avec un projet d'avenir constructif. Cela peut être un retour partiel et contrôlé dans certains cours, un stage de découverte dans une entreprise ou une expérience dans une association, un changement de filière au sein du lycée ou dans un autre établissement. Dans l'idée de retrouver une dynamique de scolarité, l'élève est très accompagné, mais il doit aussi être moteur dans sa recherche et sa prise en charge personnelle.



© Gilles Piel

S. A. : *Quels résultats avez-vous obtenus ?*

C. L., B. C. et P. V. : Parmi les élèves suivis dans le cadre de ce dispositif l'an dernier, la majorité a trouvé un cursus de formation satisfaisant. L'accompagnement porte ses fruits s'il y a une synergie entre l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille. En d'autres termes, cet accompagnement fonctionne s'il est partagé. Mais tous n'ont pas renoué avec le cursus scolaire. Certains ont besoin de plusieurs années pour mûrir leur projet. Néanmoins, depuis deux ans, la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs permet de rassembler les informations concernant les élèves qui sont sortis du système scolaire. Ils ne sont plus perdus de vue, et ce fil rouge permet de leur donner une seconde chance, en leur proposant des places dans les établissements.

S. A. : *Sur quels leviers avez-vous pu appuyer pour développer votre action ?*

C. L., B. C. et P. V. : Le fait que le représentant de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire vienne travailler avec nous à l'intérieur du lycée est un point positif et un réel levier. Cela instaure une proximité qui facilite les échanges et l'accompagnement. D'autre part, une formation de

deux jours sur « les élèves à besoins éducatifs particuliers » est proposée à l'équipe pédagogique. Certains enseignants ressentent la nécessité d'être davantage formés pour mieux détecter les problèmes de l'élève en amont et s'investir dans son suivi et dans son rebond.

S. A. : *Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre démarche ?*

C. L., B. C. et P. V. : Ce programme personnalisé d'accompagnement requiert un gros investissement en temps et en énergie, comprenant notamment un travail administratif de fiches à remplir pour chaque élève, très précises et très documentées. C'est un travail de fourmi, et il y a une frustration de ne pouvoir faire davantage, en raison du manque de moyens. Dans son fonctionnement actuel, la cellule de veille prend en charge sur le long terme une vingtaine d'élèves repérés au lycée. Le tutorat avec les enseignants volontaires, qui se déroule en dehors des cours, ne peut également s'appliquer qu'à un petit groupe de jeunes. Il faudrait plus de souplesse et plus de capacités financières. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.